

Valérie Deroin

Emploi, bénévolat et financement des associations culturelles

Département des études, de la prospective et des statistiques

Emploi, bénévolat et financement des associations culturelles

The Relative Value of Cultural Associations

Éditeur : Département des études, de la prospective et des statistiques

Lieu d'édition : Paris

Année d'édition : 2014

Date de mise en ligne : 21 septembre 2015

Collection : Culture chiffres

ISBN électronique : 9782111398153



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2014

Référence électronique

DEROIN, Valérie. *Emploi, bénévolat et financement des associations culturelles* In : *Emploi, bénévolat et financement des associations culturelles* [en ligne]. Paris : Département des études, de la prospective et des statistiques, 2014 (généré le 25 avril 2021). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/deps/450>. ISBN : 9782111398153.

Emploi, bénévolat et financement des associations culturelles

Valérie DEROIN*

The Relative Value of Cultural Associations

En 2011, une association sur cinq a une activité culturelle. Sur ces 267 000 associations culturelles, 35 100 emploient au moins un salarié, l'activité de toutes les autres reposant exclusivement sur la participation bénévole. Il y a 169 000 salariés employés par des associations culturelles, soit 9,4 % de l'emploi salarié associatif. Comme pour les entreprises, les salariés des associations culturelles sont plus fréquemment en contrat court et ont un niveau de formation plus élevé que les salariés des autres secteurs. On compte en moyenne cinq salariés par association culturelle employeuse, deux fois moins que la moyenne.

Les associations s'appuient également sur des bénévoles, qui donnent donc de leur temps sans être rémunérés. Les associations culturelles emploient de manière bénévole l'équivalent de 189 000 emplois à temps plein. Le nombre de bénévoles présents dans une association culturelle est d'environ 18. Chaque bénévole travaille en moyenne 63 heures par an dans une association sans salariés, et 86 heures par an dans une association employeuse de salariés.

En 2011, le budget cumulé de l'ensemble des associations culturelles est estimé à 8,3 milliards d'euros. En termes monétaires, les associations culturelles pèsent à peu près autant qu'en termes d'emplois au sein de l'économie associative : 9,7 %. Une association culturelle dispose d'un budget moyen de 31 000 euros, deux fois moins que la moyenne d'un budget associatif, du fait de leur taille plus réduite.

Les associations culturelles sont moins dépendantes des financements publics (40 %) que la moyenne (49 %). En particulier, elles ont moins accès aux commandes publiques et se financent plutôt par le biais de subventions. Les communes sont, plus que dans les autres secteurs associatifs, à l'origine d'une grande part des subventions, notamment pour les associations qui n'emploient aucun salarié.

La moitié des associations culturelles réalise de façon principale ou secondaire une activité d'organisation ou d'accueil de spectacle vivant. Elles ont en moyenne moins de salariés que celles des autres activités culturelles, des budgets plus réduits et ont davantage recours au bénévolat.

Nées au XIX^e siècle avec l'inscription de la liberté d'association dans la Constitution de 1848, les associations, dont le statut juridique repose sur la loi de 1901, ont été pionnières dans l'animation de la vie culturelle locale (sociétés savantes, fanfares, harmonies et chorales, associations de sauvegarde du patrimoine local...) et incarnent aujourd'hui encore une dynamique de la participation citoyenne à la culture. On recensait 7 200 associations à vocation culturelle

en 1959, à la création du ministère chargé de la Culture, elles sont aujourd'hui 267 000, une croissance due à l'impulsion donnée aux politiques culturelles mais aussi sportives et de loisirs au cours des années 1960 et 1970. En 2011, près d'un Français sur deux est membre d'au moins une association. Parmi eux, 8 % le sont au sein d'une association culturelle : associations de proximité, fédérations d'associations d'éducation populaire et associations de

* Valérie Deroïn, DEPS.

coordination des instances publiques contribuent à l'animation, à la formation, à la professionnalisation et à la mise en œuvre des politiques culturelles. Elles sont un gisement d'emplois culturels mais reposent aussi sur la participation bénévole de leurs membres.

La vivacité du tissu associatif culturel reste toutefois difficile à quantifier, principalement en raison de la difficulté à identifier, dans les fichiers statistiques ou administratifs, le caractère culturel d'une association. Par ailleurs, l'analyse du tissu associatif est peu aisée du fait de la variété qui caractérise le monde associatif et de son fort renouvellement. La description des associations nécessite pour ces raisons des enquêtes spécifiques, dont on peut tirer des éléments sur l'emploi et le mode de financement, et compléter ainsi la description de l'économie de la culture faite par ailleurs à partir de données d'entreprises (voir encadré « Sources et méthodologie »).

L'EMPLOI SALARIÉ ET BÉNÉVOLE DANS LES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Les associations culturelles : de nombreuses petites associations, dont le nombre augmente plus vite que la moyenne

Sur le 1,3 million d'associations en activité en 2011, la culture en regroupe 267 000, soit une association sur cinq (tableau 1). Ce sont par exemple des centres culturels ou des maisons de la culture, des associations de préservation du patrimoine, des musées et des monuments, des associations d'organisation ou d'accueil de spectacles vivants (pour toutes disciplines, musique, opéra, théâtre, concert, orchestre, ensemble instrumental, autres) ou encore des clubs culturels (ciné-clubs et clubs culturels spécialisés), des bibliothèques ou des médiathèques.

La part de la culture dans le nombre d'associations françaises a augmenté entre 2005 et 2011, passant de 19 % en 2005 à 21 % en 2011. Le taux de croissance moyen annuel du nombre d'associations culturelles a de fait été parmi les plus élevés : + 4,5 % en moyenne par an. Cette croissance s'est accompagnée d'un renouvellement du tissu associatif plus important que dans les autres secteurs : au cours de la période 2005-2011, un tiers des créations d'associations l'ont été dans le domaine culturel ; parallèlement, la part des dissolutions y a été moins importante que dans le reste du monde associatif. Pour autant, certaines associations culturelles sont actives depuis plusieurs décennies : parmi les associations culturelles créées avant 1901, 38 % sont par exemple dédiées à la sauvegarde, à la protection et à la valorisation du patrimoine bâti.

169 000 emplois salariés culturels associatifs, plus souvent à temps partiel et intermittent, avec un niveau moyen de formation plus élevé que dans les autres secteurs

13 % des associations culturelles emploient au moins un salarié, une proportion comparable à l'ensemble des domaines d'activités (tableau 2). Les autres sont des associations sans salariés. Les 35 100 associations culturelles employeuses salarient 169 000 emplois en 2011, soit 9,4 % des effectifs salariés du système associatif. Les associations employeuses de la culture sont parmi les plus petites : elles comptent en moyenne cinq salariés, soit deux fois moins que la moyenne des associations employeuses. En comparaison, les associations employeuses de l'action sociale ou de la santé en comptent vingt-cinq.

L'emploi salarié dans les entreprises culturelles affiche certaines spécificités¹ que l'on retrouve aussi dans le tissu associatif. Les salariés des associations culturelles ont ainsi des volumes de travail moindres que la moyenne associative : ils peuvent être employés à temps partiel, ou connaître des périodes d'emploi plus fragmentées au cours de l'année. C'est le cas en particulier dans le spectacle vivant qui

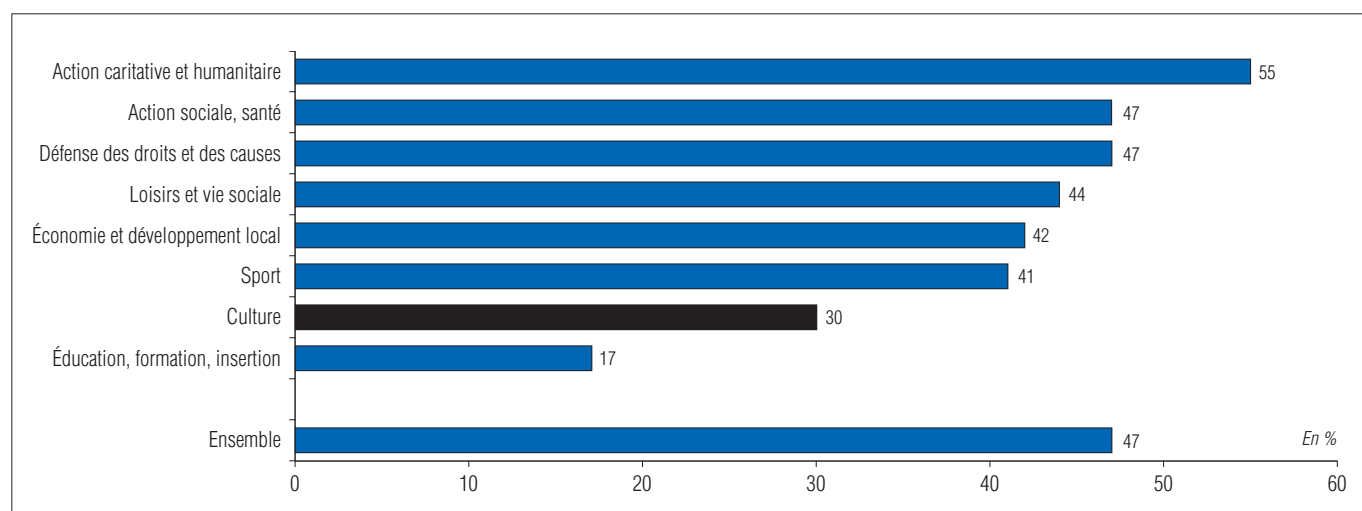
Tableau 1 – Nombre d'associations et répartition selon le domaine d'activité en 2011

	Nombre en 2011	Répartition en %	Taux de croissance annuel moyen entre 2005 et 2011 en %
Sport	317 200	24	+ 3,1
Loisirs	269 750	21	+ 5,5
Culture	266 500	21	+ 4,5
Action caritative et humanitaire, action sociale, santé	185 500	14	+ 2,0
Défense des droits et des causes	170 700	13	+ 0,0
Éducation, formation, insertion	46 800	4	+ 0,7
Économie et développement local	43 550	3	+ 1,2
Total	1 300 000	100	+ 2,8

Source : Viviane Tchernonog, *Le paysage associatif français*, Juris éditions/Dalloz, 2^e édition, 2013, DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013

1. Marie GOUYON et Frédérique PATUREAU, *le Salariat dans le secteur culturel en 2009 : flexibilité et pluriactivité*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2011-2.

Graphique 1 – Part des salariés en CDI dans les associations employeuses en 2011



Source : Viviane Tchernonog, *Le paysage associatif français*, Juris éditions/Dalloz, 2^e édition, 2013, DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013

concerne près de la moitié des associations culturelles, et qui recourt à l'emploi de salariés intermittents du fait notamment de la forte saisonnalité de l'activité. On estime ainsi que le volume horaire moyen d'un salarié des associations culturelles est inférieur de 40 % à la moyenne, tendance que l'on retrouve aussi, mais dans une moindre mesure, dans les associations sportives ou de défense des droits et des causes (tableau 2). Inversement, le volume horaire moyen d'un salarié des associations humanitaires est estimé supérieur de 74 % à la moyenne.

Comme dans le secteur marchand, la part des salariés employés en contrats à durée indéterminée (CDI) est plus faible dans les associations culturelles : 30 % en 2011 contre 47 % en moyenne (graphique 1). En contrepartie, les types de contrats spécifiques (CDD dit « d'usage » par exemple pour les salariés intermittents, emplois aidés, etc.) représentent 40 % de l'emploi salarié des associations culturelles, contre 22 % en moyenne pour l'ensemble des secteurs associatifs.

Par ailleurs, le niveau de formation des salariés est, pour les associations comme dans les entreprises culturelles, plus élevé dans la culture que dans les autres secteurs. Alors que 41 % des salariés de l'ensemble des secteurs associatifs ont un niveau de formation équivalent ou supérieur à bac + 2, ils sont 65 % dans la culture. Inversement, 6 % seulement des salariés ne sont titulaires d'aucun diplôme (tableau 3).

Enfin, la féminisation de l'emploi salarié est plus faible dans le secteur associatif culturel, avec 52 % dans la culture contre 68 % en moyenne observé dans l'ensemble des associations employeuses de salariés.

Ces caractéristiques de l'emploi culturel contribuent à expliquer que le salaire horaire moyen d'un salarié des associations culturelles est estimé 70 % plus élevé que la moyenne (tableau 2).

Tableau 2 – Emploi et salaires dans les associations employeuses en 2011

	Nombre total de salariés	Part des associations employeuses en % de l'ensemble des associations	Nombre moyen de salariés par association	Salaire annuel moyen par salarié	Écart à la moyenne du volume horaire par personne (en %)	Écart à la moyenne du salaire horaire (en %)
Action sociale, santé	963 000	28	25	23 000	+ 6	- 4
Éducation, formation, insertion	281 000	33	18	22 000	- 4	+ 1
Culture	169 000	13	5	22 000	- 40	70
Sport	108 000	16	2	17 000	- 27	+ 7
Économie et développement local	88 000	27	8	24 000	+ 29	- 16
Défense des droits et des causes	81 000	4	12	18 000	- 24	+ 6
Action caritative et humanitaire	56 000	16	7	27 000	+ 74	- 31
Loisirs et vie sociale	54 000	6	3	25 000	0	+ 13
Ensemble	1 800 000	14	10	22 000	0	0

Source : Viviane Tchernonog, *Le paysage associatif français*, Juris éditions/Dalloz, 2^e édition, 2013, DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013

Tableau 3 – Répartition des salariés des associations employeuses par niveau de formation en 2011

En %

	Bac + 4 ou plus	BTS, bac + 2, bac + 3	Bac	Brevet, BEP	Sans formation	Total
Défense des droits et des causes	34	40	11	11	3	100
Culture	20	45	20	8	6	100
Économie et développement local	19	34	11	13	23	100
Action caritative et humanitaire	16	28	14	28	14	100
Loisirs et vie sociale	13	29	28	22	8	100
Éducation, formation, insertion	12	16	13	22	37	100
Action sociale, santé	10	23	17	33	17	100
Sport	6	38	26	22	7	100
Ensemble	13	28	18	25	16	100

Source : Viviane Tchernonog, *Le paysage associatif français*, Juris éditions/Dalloz, 2^e édition, 2013, DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013

Les associations culturelles emploient de manière bénévole l'équivalent de 189 000 emplois à temps plein

Les associations s'appuient également sur des bénévoles, qui donnent donc de leur temps sans être rémunérés. Le nombre de participations bénévoles des associations culturelles est estimé à 4,7 millions, soit 20 % de l'ensemble des participations (tableau 4). C'est à peu près autant que ce que représentent les associations culturelles en termes de nombre d'associations, et deux fois plus que leur poids en termes d'emplois salariés. La culture est, avec les loisirs, le secteur où le nombre de ces participations a le plus augmenté depuis 2005 : + 9,4 % par an en moyenne. En comparaison, le nombre de participations dans les associations d'économie et de développement local n'a augmenté que de 3,2 % par an en moyenne, et de 2,2 % dans l'éducation. Un même bénévole peut participer à plusieurs associations, éventuellement de secteurs différents, et on ne peut pas assimiler le nombre global de participations au nombre total de bénévoles. Ce dernier est difficile à estimer en raison des doubles comptes.

Si les participations sont très nombreuses, leur intensité peut être plus ou moins forte. En cumulant le nombre d'heures offertes par les bénévoles lors de leurs participations, on estime que l'effort global de participation dans des associations culturelles équivaut à 189 000 emplois à plein temps en 2011 (tableau 4). Le poids de ces heures bénévoles passées dans les associations culturelles parmi l'ensemble des heures offertes par des bénévoles est de 18 %, donc deux fois supérieur à celui des emplois salariés.

La distribution de ces heures bénévoles est différente selon que les associations emploient aussi des salariés ou selon qu'elles ne fonctionnent qu'avec des bénévoles. Ainsi, un bénévole travaille en moyenne un nombre d'heures plus élevé dans les associations qui emploient aussi des salariés (en général les plus importantes) que dans celles animées uniquement par des bénévoles, en général de taille plus modeste. Pour les associations culturelles, un bénévole travaille en moyenne 86 heures par an dans une association qui emploie aussi des salariés. C'est une des plus faibles participations, la moyenne étant de 118 heures, tirée par la forte intensité du travail bénévole des associations employeuses de l'action caritative et humanitaire (303 heures) et de

Tableau 4 – Participations bénévoles dans les associations en 2011

	Nombre de participations	En % de l'ensemble	Taux de croissance annuel moyen entre 2006 et 2011	Volume de travail en ETP	En % du total
Loisirs et vie sociale	4 940 000	21	+ 9,9	163 000	15,2
Culture	4 703 000	20	+ 9,4	189 000	17,6
Sport	5 767 000	24	+ 7,1	274 000	25,6
Action sociale, santé	3 012 000	13	+ 5,0	171 000	16,0
Action caritative et humanitaire	1 238 000	5	+ 4,0	95 000	8,9
Défense des droits et des causes	2 800 000	12	+ 3,8	105 000	9,8
Économie et développement local	688 000	3	+ 3,2	33 000	3,1
Éducation, formation, insertion	840 000	4	+ 2,2	42 000	3,9
Ensemble	23 988 000	100	+ 6,9	1 072 000	100,0

Note : tableau trié par taux de croissance annuel moyen des participations bénévoles.

Source : Viviane Tchernonog, *Le paysage associatif français*, Juris éditions/Dalloz, 2^e édition, 2013, DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013

Tableau 5 – Travail bénévole par type et secteur d'association en 2011

Type et secteur de l'association	Nombre moyen d'heures de travail par bénévole et par association	Nombre moyen de bénévoles par association	Volume de travail en ETP	En % du total	Nombre d'associations	Nombre d'ETP bénévole par association
EMPLOYEUSE						
Action caritative et humanitaire	303	33	49 000	17	8 200	6,0
Défense des droits et des causes	118	30	14 000	5	6 500	2,2
Action sociale, santé	102	26	63 000	22	38 200	1,6
Éducation, formation, insertion	166	16	25 000	9	15 600	1,6
Sport	117	21	76 000	26	52 000	1,5
Loisirs et vie sociale	96	24	21 000	7	15 600	1,3
Culture	86	19	35 000	12	35 100	1,0
Économie et développement local	51	19	7 000	2	11 700	0,6
Ensemble	118	22	290 000	100	182 900	1,6
SANS SALARIÉS						
Action sociale, santé	89	21	108 000	14	96 200	1,1
Action caritative et humanitaire	78	23	46 000	6	42 900	1,1
Économie et développement local	92	15	26 000	3	31 850	0,8
Sport	69	18	198 000	25	265 200	0,7
Culture	63	17	154 000	20	231 400	0,7
Loisirs et vie sociale	51	18	142 000	18	254 150	0,6
Défense des droits et des causes	58	16	91 000	12	164 200	0,6
Éducation, formation, insertion	47	19	17 000	2	31 200	0,5
Ensemble	64	18	782 000	100	1 117 100	0,7

Note : tableau trié selon le nombre d'ETP par association.
Les estimations pour l'ensemble des associations sont rendues délicates par la possibilité de doubles comptes à cause de la présence possible des bénévoles dans plusieurs associations à la fois.

Source : Viviane Tchernonog, *Le paysage associatif français*, Juris éditions/Dalloz, 2^e édition, 2013, DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013

celles de l'éducation, de la formation et de l'insertion (166 heures). Le nombre d'heures bénévoles travaillées dans une association culturelle non employeuse n'est en revanche que de 63 heures (tableau 5).

De son côté, le nombre de bénévoles par association est, lui aussi, différent selon le type et le secteur de l'association. À cet égard, le secteur culturel (autour de 18 bénévoles) est là aussi en deçà de la moyenne. En comparaison, les associations caritatives et humanitaires ou celles de la santé accueillent bien plus de bénévoles par association que les autres secteurs (tableau 5). Moins de bénévoles par association, moins d'heures travaillées par bénévole, une association culturelle accueille en définitive, en plus de ses salariés, des bénévoles pour l'équivalent d'un emploi à plein temps, tandis que les associations caritatives en emploient six.

BUDGET ET FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Les associations culturelles : 8,3 milliards d'euros

En 2011, le budget cumulé de l'ensemble des associations culturelles est estimé à 8,3 milliards d'euros (tableau 6). En termes monétaires, les associations culturelles pèsent donc à peu près autant qu'en termes d'emplois : 9,7 % du budget de l'ensemble des associations. Rapporté à la production des branches culturelles estimée à 85 milliards d'euros², le poids des associations dans l'économie de la culture est donc de 10 %. Seule l'enquête auprès des associations permet d'estimer précisément ce poids car les sources administratives ne situent pas de façon suffisamment précise la nature des unités économiques (encadré « Sources et méthodologie »).

2. Yves JAUNEAU, *le Poids économique direct de la culture*, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2013-3.

Tableau 6 – Budget des associations par secteur d'activité en 2011

	Budget total (milliards €)	Budget moyen par association (en €)	dont :		Taux de croissance annuel moyen du budget entre 2005 et 2011 (en %)
			associations sans salariés (en €)	associations employeuses (en €)	
Action sociale, santé	38,4	285 878	10 445	979 507	+ 6,4
Éducation, formation, insertion	10,9	231 942	22 270	651 285	- 0,1
Sport	9,3	29 350	15 233	101 345	- 2,6
Culture	8,3	30 974	8 503	179 114	+ 3,2
Loisirs et vie sociale	5,8	21 584	8 666	232 042	- 2,0
Économie et développement local	4,9	112 085	22 396	356 236	+ 0,5
Défense des droits et des causes	4,7	27 731	8 828	505 250	+ 6,7
Action caritative et humanitaire	2,8	55 403	23 578	221 905	- 2,7
Ensemble	85,1	65 469	11 712	393 798	+ 2,6

Note : tableau trié selon le budget total des secteurs.

Source : Viviane Tchernonog, *Le paysage associatif français*, Juris éditions/Dalloz, 2^e édition, 2013, DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013

Un budget annuel moyen de 8 500 euros pour les associations sans salariés et de 179 000 euros pour les associations employeuses

Une association culturelle dispose d'un budget moyen de 31 000 euros. C'est deux fois moins qu'un budget associatif moyen, mais la structure propre aux associations culturelles explique en partie cette différence : la proportion d'associations sans salariés, en général de petite taille, est en effet plus élevée dans la culture. Parmi les seules associations sans salariés, le budget moyen d'une association culturelle est assez proche du budget moyen. L'écart reste toutefois important parmi les associations les plus employeuses de salariés. Le budget moyen dans la culture y est de 179 000 € contre 394 000 € pour la moyenne, là encore, comme pour l'emploi, tirée par les secteurs médico-sociaux (980 000 € de budget moyen) qui, avec 10 % des associations, concentrent 45 % du budget associatif total. Entre 2005 et 2011, l'évolution moyenne des budgets des associations culturelles est de 3,2 % par an, proche d'une moyenne qui conjugue une forte croissance de secteurs comme la défense des droits de l'homme ou le médico-social (plus de 6 % de croissance annuelle) et une baisse des budgets des associations de loisirs ou de sports (baisse de plus de 2 % par an).

La part des ressources publiques des associations culturelles est plus faible que la moyenne

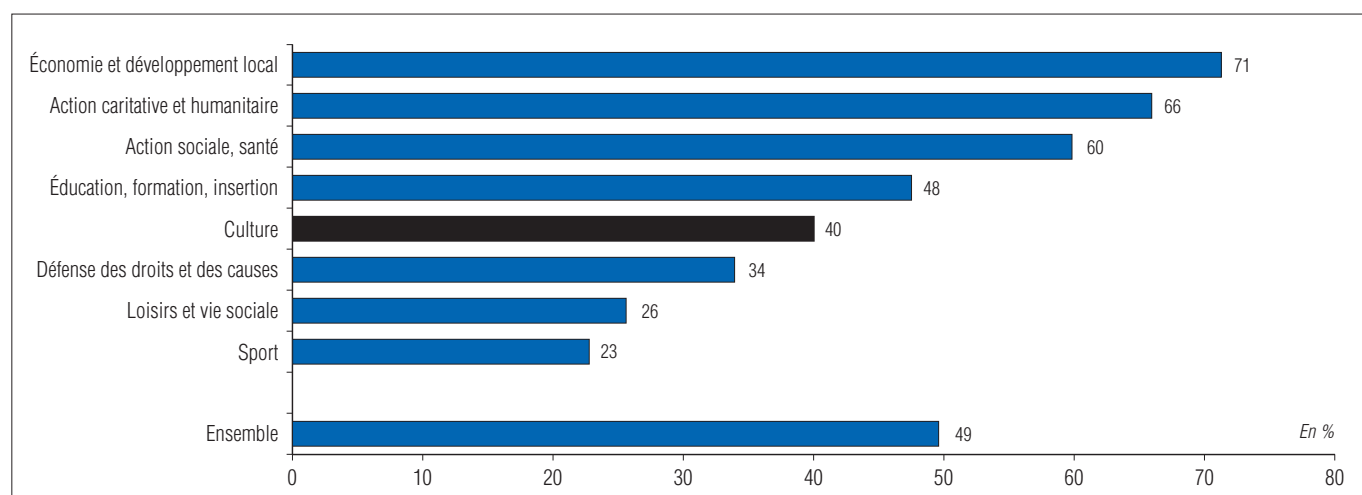
Le budget d'une association est constitué pour partie de ressources issues de financements privés, comme les cotisations des adhérents, les dons, les ventes aux usagers et les recettes de billetterie. Le complément provient de ressources publiques ; soit sous forme de subventions, soit sous forme de commandes publiques. Ces dernières correspondent à des prestations de services vendues à un prix

de marché par l'association à un acteur public. À l'inverse, les subventions sont versées par des acteurs publics à l'association sans contrepartie financière. Dans l'analyse des sources de financement, on peut parfois regrouper les ventes aux usagers et les commandes publiques, qui constituent toutes deux des ressources d'activité, pour isoler les subventions en tant que sources publiques de financement.

Dans la culture, les financements publics sont minoritaires et inférieurs à la moyenne (graphique 2). Les associations de développement local ou économique ou celles relevant de l'action humanitaire, médico-sociale ou de l'éducation sont par exemple plus financées par le secteur public que les associations culturelles. La part des subventions publiques est toutefois plus élevée que la moyenne dans la culture et représente un tiers de leur budget, contre 25 % pour l'ensemble des associations. Les associations culturelles ont en effet beaucoup moins recours, ou beaucoup moins accès, aux commandes publiques que les associations des autres secteurs, notamment le secteur médico-social (tableau 7). Les associations culturelles sont ainsi à la fois plus subventionnées que la moyenne, mais moins dépendantes des financements publics.

Associations culturelles employeuses et associations sans salariés n'ont évidemment pas la même structure de budget : les associations employeuses, de taille plus importante et de nature différente, sont davantage financées par des ressources publiques et notamment par l'État et la région (22 % pour les associations culturelles employeuses contre 3 % pour celles sans salariés). Les associations culturelles sans salariés sont de leur côté davantage dépendantes de leurs ressources propres (47 % par les ventes, provenant des billetteries, inscriptions à des ateliers, etc.) et des subventions reçues essentiellement des communes (20 % de leur budget) pour leur action principalement locale. Ancrée dans un territoire, la culture est de fait, avec le sport, les loisirs et le développement local, l'un des domaines où les communes s'impliquent le plus. En revanche, les départements soutiennent plutôt les associations sociales et de santé, domaines de compétence des conseils généraux (tableau 7).

Graphique 2 – Part des ressources publiques dans le budget associatif en 2011



Source : Viviane Tchernonog, *Le paysage associatif français*, Juris éditions/Dalloz, 2^e édition, 2013, DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013

Tableau 7 – Répartition des sources de financement en 2011

En % du total

	Ensemble	Culture	dont : associations sans salariés	associations employeuses	Sport	Loisirs et vie sociale	Défense des droits et des causes	Éducation, formation, insertion	Action sociale, santé	Action caritative et humanitaire	Économie et développement local
Part des ressources privées	51	60	72	57	77	74	66	53	40	34	29
Cotisations des adhérents	11	15	15	15	41	16	16	7	2	4	14
Dons, mécénat et fondation	4	5	9	4	5	2	15	3	2	17	1
Ventes aux usagers	36	40	47	38	31	57	35	43	36	12	15
Part des ressources publiques	49	40	28	44	23	26	34	48	60	66	71
dont : (répartition par type de ressources)											
Subventions publiques	25	33	19	37	15	14	28	25	22	36	53
Commandes publiques	24	7	9	7	8	12	6	22	38	30	18
dont : (répartition par financeur)											
Communes	12	14	20	12	16	19	6	9	8	8	32
Départements	12	5	4	6	2	2	3	5	22	5	6
Régions	4	9	2	11	1	1	5	8	0	5	14
État	11	9	1	11	2	2	15	12	15	10	12
Europe	1	1	0	1	0	0	2	3	0	4	5
Organismes sociaux	7	1	0	1	0	1	3	3	11	32	0
Autres financements publics	3	1	1	1	1	2	1	8	4	1	2
Total des ressources	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Note : à l'exception de la culture, les secteurs sont triés en colonne selon la part croissante des ressources publiques.

Source : Viviane Tchernonog, *Le paysage associatif français*, Juris éditions/Dalloz, 2^e édition, 2013, DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013

Encadré 1 – Les associations du spectacle vivant : des profils très diversifiés

Moins de salariés et plus de bénévoles dans le spectacle vivant que dans les autres associations culturelles

Parmi les 267 000 associations culturelles, la moitié environ (123 000) déclarent organiser, à titre principal ou secondaire, une activité de spectacle vivant. Parmi elles, 43 000 associations ont une activité exclusive de spectacle vivant et 80 000 ont aussi une autre activité : 40 000 une autre activité culturelle, principalement des clubs culturels ou des associations de préservation du patrimoine, 40 000 une autre activité non culturelle, principalement des activités d'action sociale (information, accompagnement, conseil) ou des activités sportives et de loisirs (clubs sportifs, salles des fêtes, loisirs polyvalents).

Les associations exerçant à titre principal ou secondaire une activité de spectacle vivant sont plus fréquemment employeuses, mais emploient deux fois moins de salariés que les autres : 2,6 salariés contre 5 pour une association culturelle (tableau A). Elles comptent en revanche plus de participations bénévoles que la moyenne des associations culturelles.

De plus petite taille en termes d'emploi, les associations du spectacle vivant ont aussi des budgets moyens moindres que ceux des autres associations culturelles, particulièrement pour les associations employeuses. Ainsi, en 2010, le budget annuel moyen d'une association employeuse du spectacle vivant atteint 124 000 euros, contre 179 000 euros pour l'ensemble des associations culturelles employeuses. Le spectacle vivant fait ainsi partie, avec le sport et les loisirs, des secteurs associatifs disposant des budgets les plus faibles.

Tableau A – Principales caractéristiques des associations du spectacle vivant

	Ensemble des associations culturelles	dont : spectacle vivant à titre principal ou secondaire	En comparaison des associations culturelles
Structures des associations			
Nombre d'associations	266 500	123 000	46 %
Associations sans salariés	231 400	102 000	44 %
Associations employeuses	35 100	21 000	60 %
Âge moyen de l'association	23 ans	24 ans	+ 1 an
Part d'associations employeuses	13 %	17 %	+ 4 points
Emploi salarié			
Nombre de salariés	162 000	54 000	33 %
Nombre moyen de salariés	4,6	2,6	- 2
Part des femmes	52 %	46 %	- 6 points
Part des salariés en CDI	30 %	33 %	+ 3 points
Part des diplômés de niveau bac + 2 ou plus	65 %	53 %	- 12 points
Nombre moyen de bénévoles			
Associations sans salariés	17	20	+ 3
Associations employeuses	19	25	+ 6
Budget annuel moyen (en €)			
Associations sans salariés	8 500	8 900	+ 5 %
Associations employeuses	179 000	124 000	- 31 %

Source : Viviane Tchernonog, *Le paysage associatif français*, Juris éditions/Dalloz, 2^e édition, 2013, DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013

L'enquête auprès des associations permet de connaître précisément les caractéristiques des associations du spectacle vivant, en termes d'importance de budget, nombre de bénévoles et de salariés, année de création, activité principale et secondaire, appartenance à un réseau, territoire d'action privilégié (commune, département, région). Une analyse statistique des liens entre ces caractéristiques permet d'élaborer une typologie des associations en cinq familles (tableau B et graphique A).

Famille 1 : les « jeunes débutantes »

Cette première famille (8 % du total des associations du spectacle vivant) rassemble des associations plutôt jeunes, qui n'emploient le plus souvent aucun salarié (pour 91 % d'entre elles) et fonctionnent avec un budget annuel moyen inférieur à 1 000 euros annuels dans 95 % des cas. Elles déclarent très rarement avoir recours au bénévolat pour mettre en œuvre leurs activités, la moitié ne déclarant aucune activité bénévole à l'exception de l'équipe du président, trésorier et secrétaire. Leur rayonnement géographique est en majorité départemental (45 % contre 10 % pour l'ensemble des associations du spectacle vivant). Cette famille rassemble les associations en développement, encore dotées d'un fonctionnement minimal exigeant peu de ressources, comme par exemple des chorales ou des groupes d'artistes amateurs qui opèrent avec un nombre d'adhérents plutôt plus élevé que la moyenne, et dont la finalité vise l'épanouissement de ses membres.

Famille 2 : les « jeunes structurées »

Cette famille regroupe des associations (40 % du total) très majoritairement non employeuses (85 %), isolées de tout regroupement en réseau et relativement jeunes, qui fonctionnent en moyenne avec un budget plus conséquent que les « jeunes débutantes » et une plus forte contribution des bénévoles : de 10 à 19 bénévoles pour 43 % d'entre elles, contre 29 % en moyenne. Leur territoire d'action se situe principalement au niveau communal pour plus de la moitié d'entre elles. Actives dans de nombreux domaines mettant en avant l'animation culturelle et le

développement de pratiques culturelles, elles sont souvent au cœur de la vie culturelle locale. On constate d'ailleurs que ces associations sont, plus souvent que les autres, hébergées dans des locaux. Tout en étant sans doute facteur de limitation des dépenses, cette situation va aussi de pair avec leur absence d'appartenance à un réseau.

Famille 3 : les « polyvalentes établies »

La famille des polyvalentes établies regroupe près d'une association sur cinq. Majoritairement sans salariés (pour 93 % d'entre elles), elles disposent d'un budget moyen comparable aux « jeunes structurées », mais attirent en revanche un nombre supérieur de bénévoles actifs. Plus d'une sur quatre (28 %) a été créée avant 1970 et est souvent affiliée à un réseau.

Comme les deux premières familles, ces associations « polyvalentes établies » sans salariés déclarent comme activité principale l'organisation et l'accueil de spectacles, mais elles mettent en avant la diversité de leurs objectifs et mentionnent, comme les « jeunes débutantes », d'autres activités culturelles. Leur territoire d'action reste majoritairement communal pour 82 % d'entre elles.

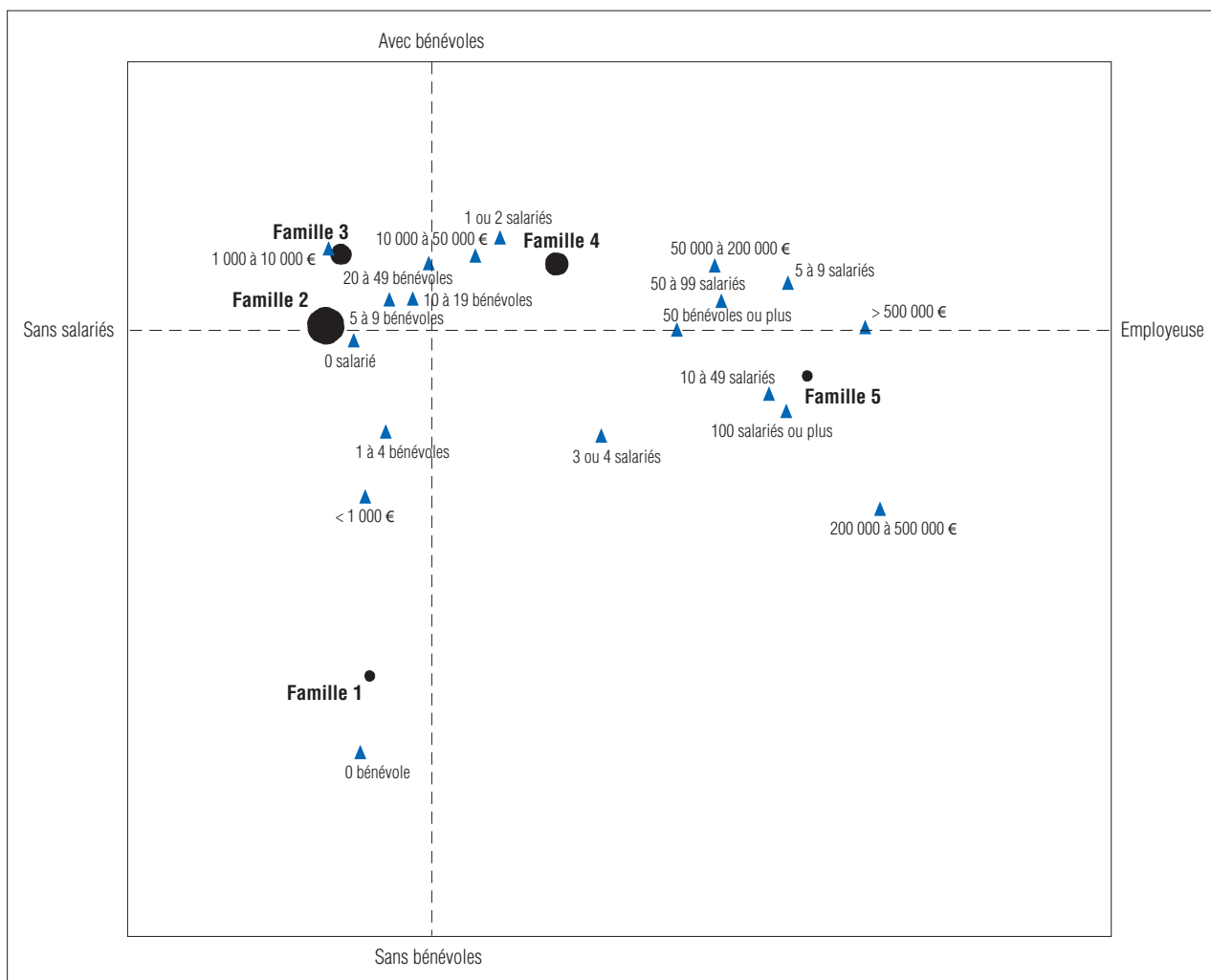
Famille 4 : les « reconnues »

Près d'une association sur quatre appartient à la famille des reconnues. Majoritairement employeuses (55 %), elles disposent d'un budget annuel conséquent, compris entre 10 000 et 50 000 euros pour 60 % d'entre elles, contre 20 % en moyenne. Dotées d'une organisation similaire au monde marchand, ces associations ont un fonctionnement d'« entreprises associatives », et s'adressent plutôt à des usagers. Elles ont fréquemment recours au bénévolat, appartiennent très souvent à des réseaux et sont principalement ancrées au niveau de la commune, avec l'animation locale comme principal objectif. Très souvent, elles sont organisatrices de festivals.

Famille 5 : les « entrepreneuriales »

Ces associations fortement employeuses (62 % emploient plus de 50 salariés contre 6 % des associations du spectacle vivant) sont dotées de budgets annuels conséquents (50 000 euros ou plus pour près d'un tiers d'entre elles). L'implication de bénévoles y est moindre que parmi la famille des « reconnues » et elles sont souvent plus anciennes. À la différence des quatre familles précédentes, ces associations indiquent œuvrer à un niveau national et même international, comme l'indiquent également les ressources dont elles disposent. Il s'agit par exemple d'ensembles artistiques professionnalisés (compagnies, orchestres, etc.) ou de théâtres.

Graphique A – Représentation des familles d'associations de spectacle vivant selon l'emploi de salariés, le budget annuel moyen et l'implication de bénévoles en 2011



Source : Viviane Tchernonog, *Le paysage associatif français*, Juris éditions/Dalloz, 2^e édition, 2013, DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013

Encadré 2 – Sources et méthodologie

L'enquête 2011 « L'état des associations »

Les données présentées dans cette étude sont issues de l'enquête nationale « L'état des associations en 2011 », menée par le Centre d'économie de la Sorbonne (CES), une enquête unique en France portant sur l'ensemble du monde associatif, dont les éditions précédentes ont eu lieu en 1990, 2000 et 2005. Elle a été pilotée par Viviane Tchernonog, chercheur du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) au CES, université de Paris I-Panthéon et réalisée avec le concours financier du ministère de la Culture et de la Communication, de la Caisse des dépôts et consignations, de la fondation Crédit coopératif, de la Fédération nationale du Crédit mutuel et de Chorum. Elle sera reprise par l'Insee à partir de la prochaine édition, en 2014. Les données de cadrage présentées en première partie de la publication sont issues des estimations menées par le CES sur l'ensemble des secteurs associatifs.

Base de sondage et traitements statistiques

Le ministère de l'Intérieur a la charge du répertoire national des associations (RNA) mais celui-ci ne recense pas encore toutes les associations actives. L'Insee gère le répertoire Sirene (Système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements) mais l'inscription n'est pas obligatoire et les dissolutions ne sont pas toujours connues. Enfin, les services fiscaux n'ont connaissance que des seules associations assujetties à la TVA ou à l'impôt sur les sociétés. Pour pallier l'absence d'une base exhaustive et actualisée qui recenserait les associations en France, l'enquête du CES est réalisée en lien étroit avec l'ensemble des communes de plus de 5 000 habitants et un échantillon des autres, qui relaient le courrier et le questionnaire aux associations de leur territoire.

En 2011, près de 8 000 associations ont participé à l'enquête. Rapproché de différentes sources, éditions précédentes de l'enquête du CES, créations recensées dans le *Journal officiel*, population des associations employeuses identifiables par les déclarations annuelles de données sociales (DADS), données de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos), l'échantillon a été redressé, ce qui permet de proposer des extrapolations des résultats à l'ensemble de la France.

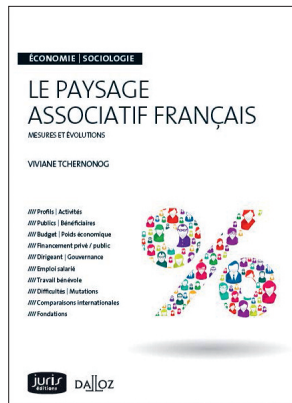
Seule l'enquête auprès des associations permet d'estimer précisément le poids économique des associations dans l'ensemble de l'économie culturelle car les sources administratives ne situent pas de façon suffisamment précise la nature des unités économiques. Sur la base des renseignements fournis, qui demeurent parfois très sommaires, ces sources administratives peuvent en effet assimiler à tort une association parfois à une entreprise, parfois, et c'est plus fréquent, à une administration, comme ce peut être le cas par exemple pour les labels subventionnés par l'État. Dans le premier cas, ce qui est en réalité de la production non marchande des associations est alors considéré par la comptabilité nationale comme de la production marchande des entreprises ; dans le second cas, elle est classée en production non marchande des administrations publiques. Cela n'impacte pas l'estimation globale du poids de la culture dans l'économie (85 milliards d'euros) mais modifie la répartition de cette production entre les différents acteurs, au détriment des associations. L'estimation donnée ici permet de rectifier cette répartition.

Les domaines d'activité en 8 groupes utilisés dans les tableaux et les graphiques de cette étude sont issus d'une nomenclature propre à l'enquête. Le répertoire Sirene de l'Insee, qui recense l'ensemble des unités économiques dont les associations, immatricule un nombre important d'associations identifiées ainsi, par leur catégorie juridique, à un secteur d'activité générique qui ne permet pas de décrire précisément l'activité de l'association. Une partie des associations reçoit en effet comme code NAF un code relatif à la nature de la structure (NAF 94.99Z : « Autres activités fonctionnant par adhésion volontaire ») et non pas le secteur dans lequel cette association exerce son activité. Les renseignements collectés dans l'enquête permettent de classer de manière plus sûre ce type d'associations dans un domaine d'activité (culture, loisirs, etc.). Les associations pouvaient déclarer jusqu'à trois domaines d'activité tout en indiquant leur domaine d'activité principal. Pour le domaine « culture », cinq sous-domaines sont par ailleurs proposés :

- maison de la culture, centre d'action culturelle, centre culturel ;
- prévention du patrimoine, musée, monument ;
- organisation ou accueil de spectacles vivants ;
- cinéma, ciné-club, bibliothèque, médiathèque ;
- club culturel.

Le nombre d'emplois salariés est égal au nombre de personnes travaillant dans l'association (hors bénévoles) au moment de l'enquête, quel que soit leur temps de travail. Le caractère employeur ou non d'une association est à considérer avec prudence. En effet, dans le monde associatif, le volume de l'emploi salarié peut fortement varier d'une période de l'année à l'autre, ou d'une année à l'autre, modifiant ainsi le statut d'employeur de l'association. C'est particulièrement le cas dans la culture, où la saisonnalité de l'emploi est importante et la proportion d'emploi salarié occasionnel plus forte que dans d'autres secteurs (intermittents dans le spectacle vivant par exemple).

Les données relatives au nombre total d'emplois salariés dans les associations (1,8 million de salariés) sont estimées par le CES à partir de plusieurs sources mises en cohérence : les déclarations annuelles des données sociales (DADS) ; les données de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos) qui coordonne les unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) ; les données synthétisées dans le dispositif de connaissance locale de l'appareil productif (Clap) de l'Insee. Les ventilations par secteur d'activité et les volumes horaires sont ensuite calculés à partir des données issues de l'enquête.



Le paysage associatif français. Mesures et évolution

Viviane TCHERNONOG

Dalloz/Juris éditions
ISBN 978-2-24-713056-6

35 €

Septembre 2013.

Combien existe-t-il d'associations en France ? Quel est leur poids économique et social ? Dans quels secteurs d'activité interviennent-elles ? Comment fonctionnent-elles ? Quelles sont leurs sources de financement ? Qui sont leurs dirigeants ? Autour de qui interviennent-elles ? Quelle est la part du travail bénévole ? Quel est le poids de l'emploi salarié ? Quel impact a eu la crise économique sur le tissu associatif ? Comment réagissent les associations face aux contraintes budgétaires de l'État et des collectivités territoriales ? Quelles sont les grandes mutations en cours ? Autant de sujets aux données incertaines et qui font régulièrement l'objet de polémiques. Or, la demande sociale d'informations chiffrées sur les associations demeure forte.

Cette deuxième édition du Paysage associatif français demeure le seul état statistique complet des associations en France, dépeint à partir d'une enquête scientifique de près de deux ans ayant impliqué 1 400 communes et plus de 7 600 associations. Elle s'enrichit de commentaires permettant notamment de mieux mettre en avant les dynamiques d'évolution du secteur associatif. Un nouveau chapitre est plus particulièrement consacré aux difficultés des associations. De nouvelles contributions d'auteurs, parmi les meilleurs spécialistes des organismes sans but lucratif, complètent l'ouvrage par des focus consacrés aux relations du travail, aux nouvelles données du financement public, à la problématique de la transformation des associations, à l'analyse de la mutation des associations de solidarité, à des comparaisons internationales ainsi qu'à une présentation des fondations.

Le monde associatif compte aujourd'hui 1,3 million de structures et pèse 3,2 % de la richesse nationale. Pour mieux appréhender le poids de ce secteur, Le Paysage associatif français offre un recueil de données unique et indispensable aux acteurs associatifs et à leurs partenaires publics et privés.

L'auteur, Viviane Tchernonog, est chercheuse au Centre d'économie de la Sorbonne, laboratoire mixte CNRS/Université Paris 1. Ont également contribué à l'ouvrage : Lionel Prouteau, Muriel Tabariés, Henri Noguès, Edith Archambault, Erika Flahault, Colas Amblard, Odile de Laurens, Brigitte Clavagnier et Matthieu Hély.

L'enquête « Paysage associatif français » du Centre d'économie de la Sorbonne a été réalisée grâce au soutien de partenaires financiers : la Direction des études et de la prospective du ministère de la Culture et de la Communication, la Fondation Crédit Coopératif, la Fédération nationale du Crédit Mutuel, Chorum – Cides, l'Institut CDC pour la recherche, la Caisse des dépôts.



CC-2013-3

Le poids économique direct de la culture

Yves JAUNEAU

Novembre 2013, 12 p.

En 2011, les branches culturelles totalisent une production de 85 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 40 milliards d'euros. La production culturelle se partage entre une partie marchande (69 milliards d'euros), issue de la vente des biens et services culturels des entreprises, et une partie non marchande (16 milliards d'euros), qui correspond, par convention, aux coûts de production des administrations, établissements publics et associations dans le domaine culturel.

Le poids économique direct de la culture, mesuré comme le rapport entre la valeur ajoutée des branches culturelles et celle relative à l'ensemble des branches, est de 2,2 % en 2011. Il ne prend pas en compte les retombées économiques indirectes ou induites par la culture (tourisme par exemple). Jusqu'en 2003, le poids économique direct en valeur de la culture a augmenté. Il est en recul depuis 2004, ce qui est principalement à relier au repli de l'activité dans certaines industries culturelles (édition, presse, disque).

En 2011, l'audiovisuel (radio, cinéma, télévision, vidéo, disque) concentre un quart de la valeur ajoutée culturelle. Le spectacle vivant et le patrimoine, branches majoritairement non marchandes, concentrent respectivement 18 % et 11 % de la valeur ajoutée. La progression au cours des quinze dernières années de la part en valeur du spectacle vivant est principalement due à l'augmentation des prix dans cette branche. À l'inverse, le livre et la presse ne concentrent plus que 15 % de la valeur ajoutée culturelle en 2011, contre 26 % en 1995. Les autres branches culturelles (agences de publicité, architecture, arts visuels, enseignement culturel) contribuent dans leur ensemble à un tiers de la valeur ajoutée culturelle.

Pour en savoir plus :

Lionel PROUTEAU et François-Charles WOLFF, « Adhésions et dons aux associations : permanence et évolutions de 2002 à 2010 », Insee, *Économie et statistique*, 2013, n° 459.
Viviane TCHERNONOG (sous la dir. de), *le Paysage associatif français*, Paris, Dalloz, 2013.

Frédéric LUCZAK et Fella NABLI, « Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008 », *Insee Première*, 2010, n° 1327.
Mélanie VANDERSCHULDEN, « La place du secteur associatif et de l'action sociale dans l'économie », *Insee Première*, 2011, n° 1356.

ABSTRACT

In 2011, one in five associations were engaged in cultural activity. Of these 267,000 cultural associations, 35,100 employed at least one paid worker, with the rest being supported by a purely voluntary workforce. Cultural associations employ some 169,000 paid workers, representing 9.4% of all paid association employees. Just as is the case for businesses, those in paid employment at cultural associations are more frequently employed on short-term contracts and have a higher level of education than those in paid employment in other sectors. Cultural associations with a paid workforce employ an average of five paid workers, less than half the overall average.

Associations also rely on voluntary workers, who are thus not remunerated for their time. Cultural associations employ the equivalent of 189,000 full-time jobs on a voluntary basis. Cultural associations have an average of around 18 voluntary workers, slightly less than the overall average. Voluntary workers at non-wage-paying associations each put in an average of 63 hours per year, and 86 hours per year at wage-paying associations, also lower than average.

In 2011, the total budget for all cultural associations was calculated at €8.3 billion. In monetary terms, cultural associations are worth more or less the same in terms of jobs as within the associative economy as a whole, i.e. 9.7%. The average cultural association's budget is €31,000, less than half the average association's budget, due to their smaller size.

Cultural associations are less dependent on public finance (40%) than the average (49%). More specifically, they have less access to public procurement and their financing generally comes in the form of subsidies. Municipalities are, more than for the other associative sectors, behind a large proportion of subsidies, particularly for those associations which do not have paid employees.

The majority of cultural associations play a major or secondary role in either organising or hosting live entertainment. On average they have fewer paid employees than those in other cultural activities, lower budgets and rely more on voluntary workers.

Tous les documents publiés par le DEPS sont téléchargeables sur
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques>
et sur www.cairn.info

Pour recevoir régulièrement les publications du DEPS et pour toute demande d'information :
contact.deps@culture.gouv.fr